

PARLEZ-EN!

CENTRE D'EXPERTISE EN HARCELEMENT

Est-ce que vous gérez une situation de harcèlement au travail?

Nous sommes engagés à vous aider

Ce que vous devez savoir

Vous avez une responsabilité d'agir.

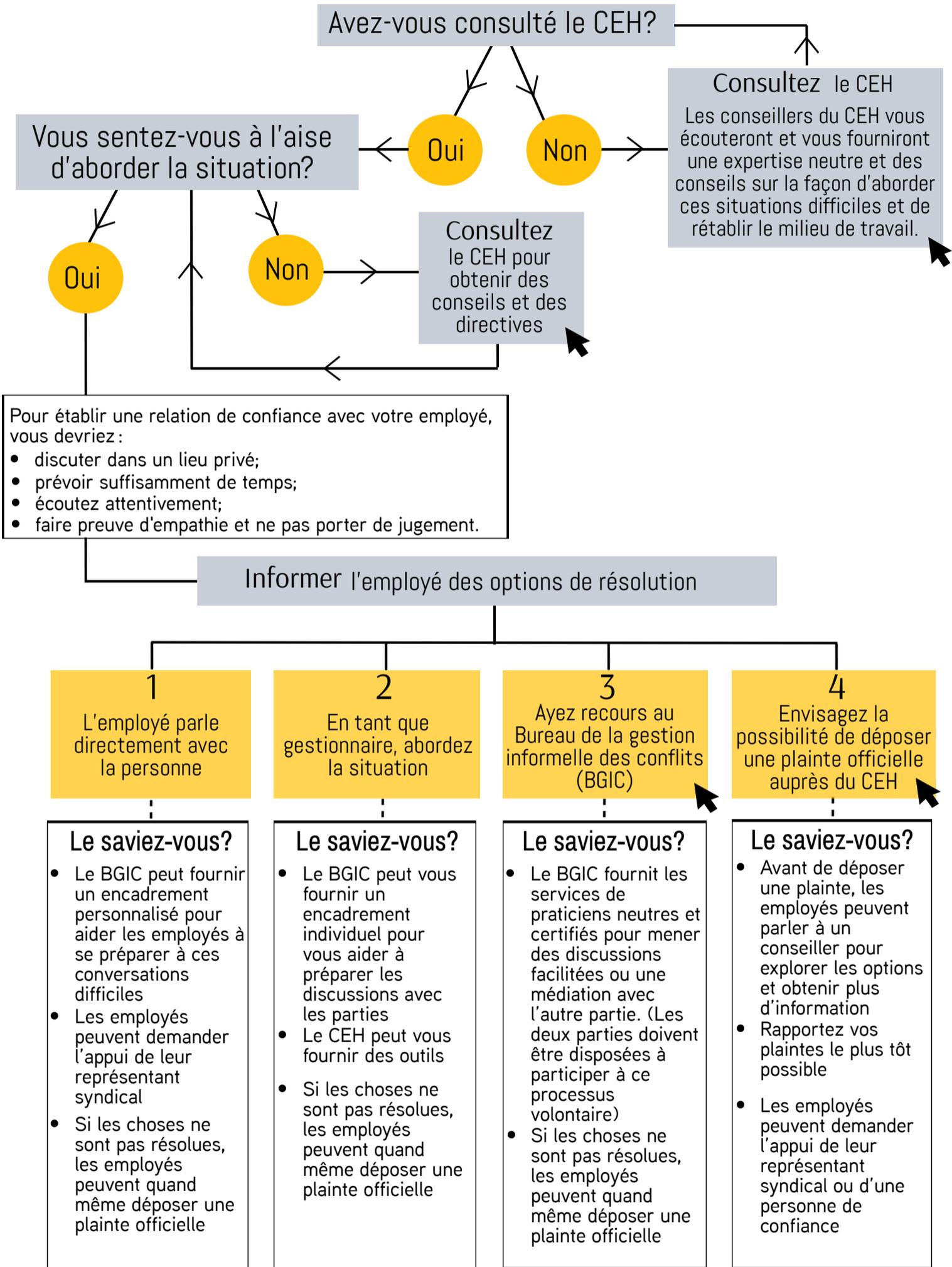
Vous trouverez du soutien ici. Consultez le Centre d'expertise en harcèlement (CEH) pour obtenir des conseils et des directives : NA-HarassmentComplaint-PlainteHarcelement-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca et visitez le <http://iservice.prv/harcelement>

Vous avez de nombreuses options pour résoudre la situation.

Les principes d'équité et de confidentialité s'appliquent dans tous les cas.



Comment pouvez-vous résoudre la situation ?



Important

- Si vous n'êtes pas à l'aise pour aborder la situation, un conseiller du CEH travaillera avec vous ou vous pouvez demander de l'aide à un gestionnaire de niveau supérieur.
- Quelle que soit l'option choisie par l'employé, vous devez continuer à surveiller la situation.
- Le CEH et votre conseiller en relations de travail sont là pour vous aider.

Ressources

Cliquez ci-dessous pour accéder à ces ressources :

-  Formation
-  Gestion informelle des conflits
-  Résolution des conflits
-  Valeurs et éthique
-  Centre d'expertise en harcèlement
-  Programme d'aide aux employés
-  Santé mentale en milieu de travail
-  Représentants Syndicaux